

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
(District Saint-Joseph)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **6 juillet 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 298 871, propriété de madame Julie Nicolas et monsieur François Bienvenue.

Cette demande consiste à permettre ce qui suit, pour l'immeuble sis aux 1285-1295, rue Saint-Pierre Ouest :

- 1) un nombre de 4 cases de stationnement en cour avant, dont deux implantées en bordure de rue côte à côte, le long de la ligne latérale gauche et deux implantées en bordure de rue côte à côte, le long de la ligne latérale droite, alors que l'article 19.7.2.1 du règlement d'urbanisme numéro 350 ne permet pas l'aménagement de case de stationnement en cour avant;
- 2) un nombre de cases de stationnement total de 4 cases pour permettre l'ajout d'un troisième logement à une habitation bifamiliale, alors que l'article 19.9.2 du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe un minimum de 5 cases de stationnement pour une résidence trifamiliale isolée.

Conformément à la résolution numéro 20-287 adoptée le 19 mai 2020, le Conseil a choisi de remplacer la procédure d'audition pour les dérogations mineures projetées pour ce projet, par un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 3 juillet 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 17 juin 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière